



## PASS' SPORT-CULTURE

Chaque enfant pontois scolarisé de la petite section au CM2, à Pont-de-Claix ou à l'extérieur peut bénéficier du Pass' Sport-Culture qui comprend:

- Un chèque de 40€ à déduire du coût d'une adhésion annuelle à une association pontoise, y compris le SIM Jean Wiener
- 2 entrées à Flottibulle (1 adulte - 1 enfant)
- 2 entrées à l'Amphithéâtre (1 adulte - 1 enfant)
- Accès gratuit à la médiathèque Louis Aragon

Le Pass' Sport-Culture est délivré uniquement par l'Espace Famille (4, Avenue du Maquis de l'Oisans) sur présentation du formulaire d'inscription complété et des copies du livret de famille (seulement si l'enfant n'est pas scolarisé dans une école de la ville). Les Pass sont disponibles à compter du 21 juin 2021 pour l'année scolaire 2021-2022. Le Pass' Sport-Culture est nominatif, attribué sans condition de ressources et ne peut être délivré qu'une fois par an et par enfant (pas de duplicata).

Le Pass' Sport-Culture a pour objectif de réduire le coût annuel de l'inscription des enfants pontois scolarisés de la Petite Section au CM2 dans les écoles pontoises et extérieures à une activité annuelle portée par une association pontoise ou par le Syndicat Intercommunal de Musique Jean Wiener. Le Pass' Sport-Culture pourra être utilisé auprès d'une association non pontoise si la discipline n'est pas présente sur la commune. Cette participation sera versée à l'association ou au Syndicat Intercommunal de Musique Jean Wiener. Si un enfant arrête son activité en cours d'année, les associations ne sont pas tenues de rembourser la famille sur la partie prise en charge par le Pass' Sport-Culture. En cas de fraude avérée dans l'utilisation du Pass' Sport Culture, la commune se réserve le droit de prendre toute mesure et notamment d'exiger auprès de la famille responsable de la fraude le remboursement des sommes indûment versées.

## TEMPS D'ÉTUDE

Les mardis et jeudis soir, les enfants du CP au CM2 peuvent faire leurs devoirs dans un espace dédié au sein de leur école élémentaire. Le dispositif concerne les enfants inscrits au périscolaire du soir. Les enfants peuvent être récupérés à partir de 17h30.



# RENTRÉE SCOLAIRE 2021-2022 OFFRE PÉRISCOLAIRE ET EXTRA-SCOLAIRE





## RENTRE SCOLAIRE 2021-2022 OFFRE PÉRISCOLAIRE ET EXTRA-SCOLAIRE

Pour l'année scolaire 2021-2022, la Ville de Pont-de-Claix propose plusieurs offres de loisirs pour les enfants de maternelle et d'élémentaire :

- Accueil périscolaire tous les jours de classe les matins (à partir de 7h30), les midis (2h) et les soirs (jusqu'à 18h).
- Activités extra-scolaires : des activités sportives et artistiques sont proposées le mercredi dans les équipements sportifs et culturels de la Ville.

> *Inscriptions périscolaire et extra-scolaire du 21 juin au 16 juillet 2021 auprès de l'Espace Famille pour toutes les activités et auprès de Flottibulle pour les activités sportives*

### PIÈCES À FOURNIR POUR LE PÉRISCOLAIRE ET LES ACTIVITÉS EXTRA-SCOLAIRES

- ❏ Pièce d'identité du responsable légal
- ❏ Photocopie de l'attestation d'assurance extra-scolaire ou responsabilité civile
- ❏ Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ❏ Photocopie du carnet de santé de l'enfant (vaccination)
- ❏ Quotient familial (uniquement pour le périscolaire)
- ❏ RIB (si mise en place du prélèvement automatique pour le périscolaire)

### FONCTIONNEMENT DES ACTIVITÉS

> *Aucune inscription ne pourra être effectuée sans les documents demandés ci-dessus et aucun enfant ne pourra être admis sans inscription*

> *Pour toutes les inscriptions (périscolaire et extra-scolaire) une facture sera émise un mois après les inscriptions et transmise à chaque famille pour règlement*

> *En cas de non-règlement de l'activité ou de non présentation de l'enfant à l'activité, la Ville se réserve le droit d'annuler l'inscription*

> *Tout changement de situation (adresse, téléphone, mail, etc.) doit être signalé à l'Espace famille afin de pouvoir mettre votre dossier à jour*

> *Les parents déposent et récupèrent leurs enfants directement sur le lieu de l'activité. Les activités sont encadrées par des professionnels de chaque domaine.*

> *Périscolaire du jeudi 2 septembre 2021 au mardi 5 juillet 2022. Activités extra-scolaire du 20 septembre 2021 au 17 juin 2022.*

### ❏ ACTIVITÉ MONTAGNE

Pratique des activités liées à la montagne tout au long de l'année et des saisons. Le matériel est fourni par la Ville et les forfaits de ski sont compris dans le tarif. Ouvert aux enfants de 6 à 11 ans (CP-CM2). Inscription à l'année (80 € pour les Pontois, 200 € pour les non-pontois). Le calendrier précis des séances et des sorties sera communiqué lors d'une réunion d'information organisée le 15 septembre 2021.

- > Trimestre 1 : Découverte de la course d'orientation à Pont de Claix (10h-12h) et en montagne (9h-14h) / Escalade à Maisonnat (10h-12h) et à l'Espace vertical (9h-12h)
- > Trimestre 2 : Ski alpin à Villard-de-Lans (9h-15h30)
- > Trimestre 3 : Escalade sur voie naturelle (9h-12h) / Accrobranche et randonnée sur les massifs grenoblois (9h-14h)

**Renseignements :** Flottibulle, 83 cours Saint-André, 04 76 29 86 00.

### ❏ ATELIER THÉÂTRE

Pratique du théâtre et découverte de spectacles. Ouvert aux enfants de 7 à 11 ans (CE2-CM2). Inscription à l'année (45 € pour les pontois, 150 € pour les non-Pontois).

> *Mercredi de 9h30 à 12h à l'Amphithéâtre (Place Michel Couëtoux)*

**Renseignements :** Amphithéâtre, Place Michel Couëtoux, 04 76 29 86 38

### ❏ ATELIER ARTS URBAINS

Pratiques artistiques et sportives (atelier graff, danse Hip-Hop, écriture slam). Ouvert aux enfants de 7-11 ans (CE2-CM2). Inscription à l'année (45 € pour les pontois, 150 € pour les non-Pontois).

> *Mercredi de 14h à 16h à la Maison des Associations*

**Renseignements :** Amphithéâtre, Place Michel Couëtoux, 04 76 29 86 38